

Depuis le 1er janvier, la compétence ANC est désormais portée sur l'ensemble du nouveau territoire communautaire par Saint-Brieuc Armor Agglomération, et plus particulièrement par l'unité contrôles-usagers de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin d'assurer le portage de la compétence, un découpage géographique a été opéré, dans le but d'attribuer à chaque secteur un technicien de référence. (cf pièce jointe)

Notre service est à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile, et reviendra vers vous dans le cadre d'un travail complémentaire sur la notion de proximité.

Nous sollicitons votre soutien pour la diffusion de ces informations auprès des usagers, notamment au sein de votre bulletin municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

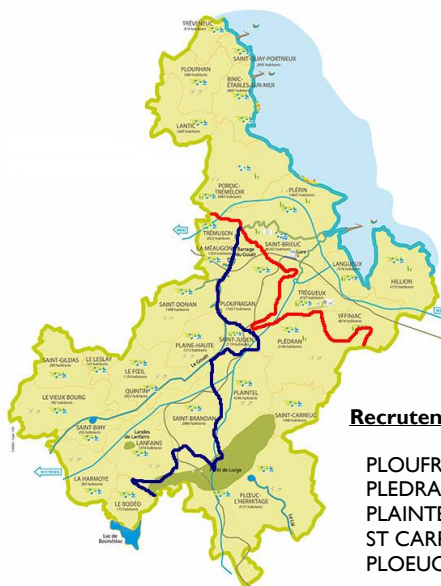
Le découpage géographique a été opéré comme suit, afin d'attribuer à chaque secteur un technicien de référence :

Gwenael DESGUE

TRENEUC
PLOURHAN
ST QUAY PORTRIEUX
BINIC – ETABLES SUR MER
LANTIC
PORDIC – TREMELOIR
PLERIN
ST BRIEUC
LANGUEUX
TREGUEUX
YFFINIAC
HILLION

Pierre Alain CASTEL

TREMUSON
LA MEAUGON
ST DONAN
PLAINE HAUTE
ST JULIEN
LE FOEIL
QUINTIN
LANFAINS
LE BODEO
LA HARMOYE
ST BIHY
LE VIEUX BOURG
ST GILDAS
LE LESLAY
SAINT- BRANDAN



Recrutement à venir

PLOUFRAGAN
PLEDRAN
PLAINTEL
ST CARREUC
PLOEUC – L'HERMITAGE

Les échanges avec le service peuvent être effectués :

- **Par téléphone : 02-96-58-50-83**
- **Par mail : controlesnord@sbaa.fr (pour les communes de Gwénaél DESGUE)**

=> Ces adresses mail seront opérationnelles à compter du 01 février 2017

- *Par courrier : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
3, Place de la Résistance
CS 54403
22044 Saint-Brieuc Cedex 2*

A l'attention du Centre Technique de l'Eau, unité contrôles-usagers

L'ensemble des correspondances, les dossiers à adresser au service pour instruction (permis de construire, réhabilitation), ainsi que les demandes de rendez-vous (diagnostic anticipé dans le cadre des ventes, dysfonctionnement de l'installation, constat de pollution, ou réception de travaux) doivent être transmis au service par l'emploi de ces coordonnées.

Dans le cadre de l'élargissement du territoire communautaire, le service souhaite maintenir la proximité avec ses usagers. A cet effet, quatre points d'accueil des usagers sont envisageables :

- Le Centre Technique de l'eau (1, rue de sercq 22000 SAINT-BRIEUC) :
=> tous les jours sans rendez-vous
- Le pôle de proximité localisé à Quintin (La Ville Neuve 22800 SAINT-BRANDAN) :
=> chaque mardi de 9h à 12h
- Le pôle de proximité à Ploeuc L'hermitage (11A, rue de l'Eglise 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE) :
=> chaque mardi de 14h à 16h
- Le pôle de proximité à Binic - Etables sur mer (22, rue Pasteur 22680 ETABLES-SUR-MER) :
=> sur rendez-vous